

**CONSEIL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES**  
SESSION DU 14 DECEMBRE 2020.

**AMENDEMENT BUDGETAIRE**  
BUDGET PRIMITIF 2021

**PRESENTE PAR LE GROUPE : RCES**

<b>Reconnaissance du travail des agents régionaux</b>
---

**Exposé des motifs :**

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a dû attendre le décret n° 2020-182 du 27/2/2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la Fonction Publique, pour enfin permettre que les agents d'Auvergne et les nouveaux agents puissent bénéficier de la même prime de fin d'année. C'est enfin un traitement équitable, qui répond à une inégalité de traitement depuis le début du mandat en 2016.

Néanmoins l'exécutif régional a choisi prolonger la mise en œuvre de cette mesure d'équité en repoussant l'application de la prime de fin d'année à toutes et tous seulement à partir de 2023. Cette prime devrait être appliquée dès 2021. L'intersyndicale avait une proposition raisonnable d'application en 2022. Nous pensons que les agents régionaux qui ont montré toute leur implication durant cette période de crise sanitaire méritent que l'exécutif revienne sur cette décision unilatérale et accepte la proposition des représentants du personnel. Ce serait un signe de réelle concertation et de reconnaissance du travail réalisé en Auvergne et par les nouveaux arrivants.

D'autre part a été acceptée l'évolution du régime indemnitaire des Adjoints Techniques Territoriaux des établissements d'Enseignements (ATTEE) en 2021 et 2022. Il conviendrait de débloquer les 4M€ nécessaires pour appliquer cette mesure.

**Impact budgétaire de l'amendement**

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisation d'engagement en fonctionnement	+ 14 M d'€	Chapitre 930
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 4 M d'€	Chapitre 930 Sous-fonction 2 Rubrique 20
	- 2,7 M d'€	Chapitre 935 Sous-fonction 8
	- 1,3 M d'€	Chapitre 938 Sous-fonction 8 Rubrique 81